

information aux parents

19h00, Bo'Resto

8^e année primaire



déroulement

Déroulement de la soirée

- A. Mot de bienvenue
- B. Conseil régional de prévention et de sécurité
- C. Information de la Direction
 - déplacement en classe --
- D. Information des maître.sse.s
- E. Apéro au rez du bâtiment A

offert par l'Association Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Pour toute question concernant le contenu de cette présentation, nous vous remercions d'envoyer un courriel à:

M. Gilles Dutruy, doyen cycle 2

gilles.dutruy@vd.ch

Avec vous ce soir

Autorités

Madame

Chantal Turin, Préfet
du district de Nyon

Monsieur

François Nanchen,
division prévention de
la criminalité

Direction

Monsieur

Gilles Dutruy, Doyen

Maitre.sse.s de classe

Mesdames

Manon Seiller

Mélissa Danz

Jacqueline Clark

Anne Trémolet

Messieurs

Antoine Rey

Mathieu Legault



Soirée d'informations aux parents



Soirée d'information aux parents Conseils régionaux de prévention et de Sécurité (CRPS)





Que sont les CRPS ?

Pourquoi une soirée avec les parents ?

RESTE COOL SOIS PRUDENT



RESTE COOL, SOIS PRUDENT

Parfois, les jeunes et leurs parents sont confrontés à des questions ou à des soucis, notamment en lien avec internet et les réseaux sociaux, le (cyber)harcèlement, les addictions, la vie en société ou la criminalité.

Ce portail, créé sous l'impulsion des Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS) du canton de Vaud, souhaite ainsi donner aux jeunes et à leurs parents quelques éléments de réponse à ces diverses problématiques, notamment en matière de lois, mais aussi les renvoyer vers d'autres interlocuteur-ric-e-s spécialisé-e-s dans chacune d'entre elles.

Ecrans

Usage conscient et responsable, avec un accompagnement adapté

Nouer le dialogue

Fixer des règles

Informé et sensibiliser



Quel appareil électronique pour quel âge ?

Comment paramétrer le téléphone de son enfant ?

Internet et réseaux sociaux

Rappel de la loi

Pornographie et sexting

Nudes

E-réputation et estime de soi

Cyberinfractions

**Comment protéger mon enfant des dangers
d'internet et des réseaux sociaux ?**



(Cyber)harcèlement

Harcèlement et cyberharcèlement... Qu'est-ce que c'est ?

Définitions et rappel de la loi

Comment savoir si mon enfant est harcelé.e ?



Sorties nocturnes

Moins de 12 ans :

- Pas d'établissements publics sans être accompagné.e !

Moins de 16 ans :

- Pas de sortie seul.e après 20h !
- Pas de salon de jeux ou de cybercafé seul.e

Moins de 18 ans :

- Pas de sortie seul.e après 22h !
- Pas de boîtes de nuit/dancings/night-clubs, même accompagné.e !

Est-ce que je peux décider de l'âge auquel mon enfant va au cinéma ?



À Lausanne, les âges et heures de sortie sont légèrement différent.e.s du reste du canton...

Incivilités

Les mineur.e.s sont soumis.e.s aux mêmes règles que les adultes !

Troubles à la tranquillité et l'ordre public : tapage, cracher, uriner, jeter des débris sur le sol...

Dommages à la propriété : graffitis, bris de fenêtre, lancer des œufs sur une façade...

Que se passe-t-il si mon enfant laisse des débris sur la plage après une fête ?

CE N'EST PAS GRAVE,
LE LENDEMAIN TOUT
EST DE NOUVEAU PROPRE !



Infractions

Si un.e mineur.e est victime d'infractions, il est important d'en parler, et de prendre ses déclarations au sérieux.

Dommages à la propriété

Vol

Agressions, injures, menaces graves

Tout acte d'ordre sexuel sans consentement

**Mon enfant a été victime d'une infraction, que faire ?
Comment déposer plainte ?**



Radicalisation

Processus de radicalisation

Qu'est-ce qu'une idéologie radicale ?

Radicalisation violente

Que faire en tel cas ?



Armes

Quelques armes interdites aux mineur.e.s :

- Armes à feu
- Armes factices, d'alarme, ou soft air
- Couteaux, poignards
- Engins conçus pour blesser (matraques, poings américains, nunchakus...)
- Appareils à électrochocs et certains sprays

Que faire si mon enfant a des armes, ou me dit que quelqu'un en a ?

Puis-je offrir un pistolet à billes à mon enfant ?



Tabac et nicotine



Différentes formes de produits de tabac

Rappel de la loi et des dangers de cette consommation

La problématique des puffs

Pourquoi est-ce que les jeunes fument ?

À quel âge leur consommation commence-t-elle ?

Pourquoi les jeunes sont plus vulnérables face à cette consommation

Alcool

Les risques les plus importants sont les risques dits « ponctuels » !

Vente légale à partir de 16 ans : boissons fermentées (vin, bière, cidre)

Vente légale à partir de 18 ans : boissons distillées (alcools forts, alcopops)

Pourquoi est-ce que les jeunes boivent autant ?

À partir de quand parle-t-on de dépendance ?

À quel âge et comment leur parler d'alcool ?



Drogues



Risques pour la santé mentale et physique

Produits issus du cannabis, cocaïne et dérivés, opiacés, amphétamines, substances hallucinogènes, certains médicaments.

La vente ET la remise de cannabis légal reste interdite aux mineur.e.s dans le canton de Vaud !

Pourquoi les jeunes consomment des drogues ?

Comment savoir si mon enfant en consomme ? Et comment réagir ?

Règles de circulation



Règles de circulation

Vélos classiques
Gyropodes/segways
Vélos électriques et vélomoteurs
Trotinettes, rollers, skateboards
Autres engins électriques

À partir de quel âge mon enfant peut rouler seul.e à vélo ?

Quelle est la vitesse maximale autorisée pour une trottinette électrique ou un gyropode?

À vous de jouer

<https://sois-prudent.ch/>



informations de la Direction

- cadre légal
- Sécurité
- Récolte de fonds
- orientation
- après la 8e
- aides
- vos questions

cadre légal et informations

Loi sur l'Enseignement Obligatoire LEO

Sur notre site

Diaporama de la soirée

Règlement interne
d'établissement (RIE)

Sur le site de l'Etat de Vaud

LEO et Règlement d'application (RLEO)

Cadre Général de l'Evaluation

Plan d'études romand (PER)

Brochure *Présentation du Cycle 2*

sécurité - parking

Nos élèves se déplacent à pied, parfois à vélo, aux abords du stationnement, voire dedans.



Au début et à la fin des cours, la circulation et les manoeuvres des automobiles dans le stationnement sont dangereuses pour nos élèves.

des solutions ? il y en a !

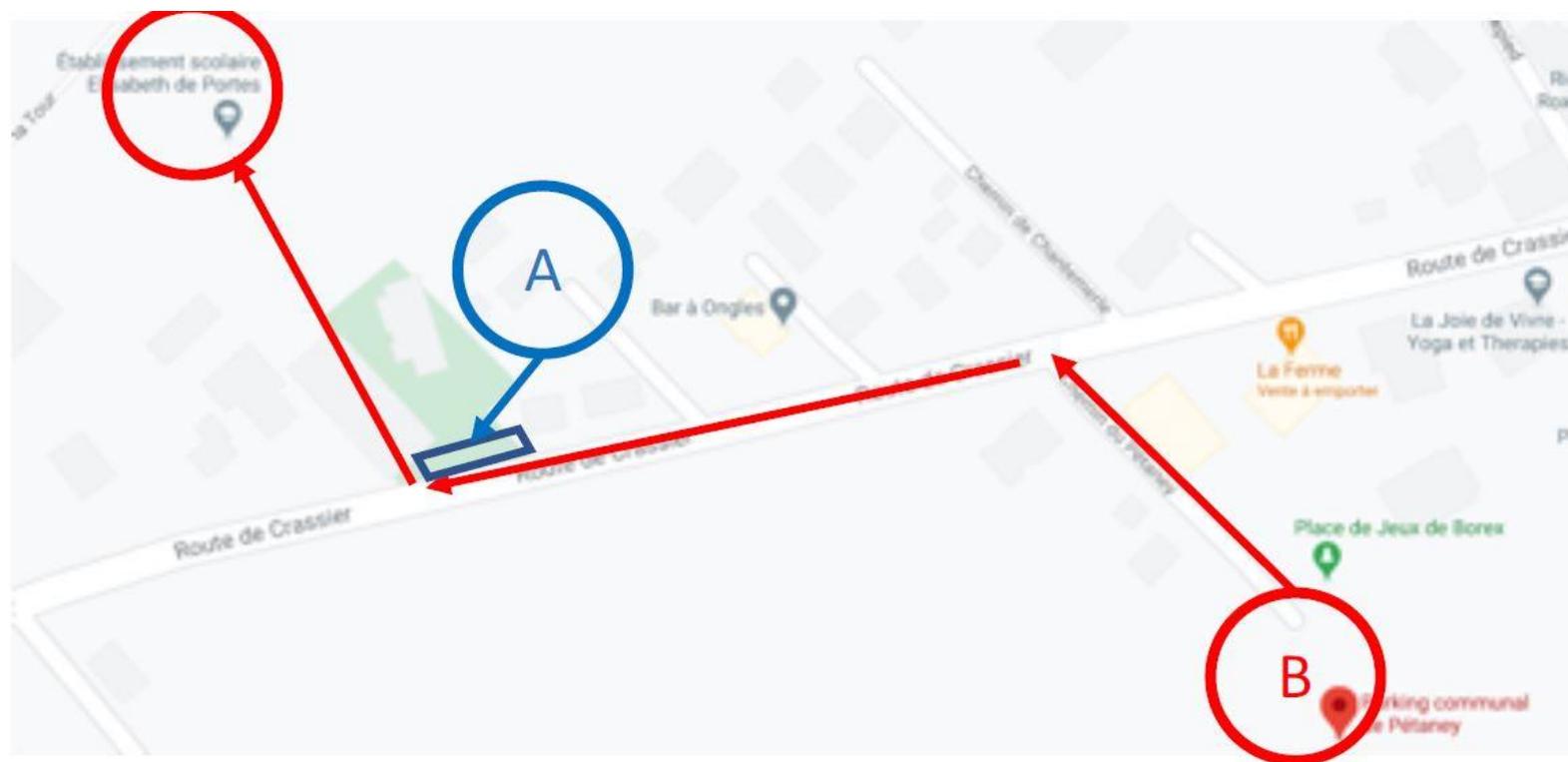


- ✓ Les transports scolaires, gratuits et professionnels
- ✓ La mobilité douce: vélo, trottinette, marche ...

véhicules privés

Option A: utiliser l'**arrêt dépose** juste à l'entrée du parking

Option B: déposer et reprendre votre enfant au parking du Pétaney (trois minutes à pied)



Bus scolaire

- Un bus est attribué à chaque élève
- Le nombre de place est limité
- Importance que chaque élève prenne le bus qui lui est attribué. En cas de demande exceptionnelle : faire une demande auprès de l'AEE.



Récolte de fonds: marque-pages



- Suite à l'arrêt du TF en 2019
- Avec le soutien de l'AEE qui a augmenté les budgets liés aux sorties
- Permet d'impliquer nos élèves dans le processus, renforce leur sens civique et solidaire
- Vente facultative

l'orientation, ce n'est pas ça...



mais c'est plutôt ceci...

Aboutissement du cycle 2

Aboutissement du demi-cycle 7^e – 8^e

Bilan des compétences acquises (fin du P)

Orientation dans deux voies: VP et VG

cadre général de l'évaluation

- Un nouveau système pour la promotion depuis 2022
- Deux groupes imbriqués à la place de trois groupes

	8P
Groupe principal	toutes les disciplines (FRA, MAT, ALL, SCN, GEO, ANG, HIS, AVI, MUS, ACM)
Groupe restreint	FRA, MAT, ALL

Les décisions sont de la compétence du Conseil de Direction, sur préavis du Conseil de classe.

conditions de promotion en 9^e

	8P
Groupe principal	40 pts et + (10 disciplines)
Groupe restreint	12 pts et + (3 disciplines)
Cas limite	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

voie générale (VG)

Cours à niveaux pour FRA, MAT et ALL

	8P
Niveau 1	Moyenne annuelle, ECR comprise 4 de moyenne ou moins
Niveau 2	Moyenne annuelle, ECR comprise 4,5 de moyenne ou plus

voie pré-gymnasiale (VP)

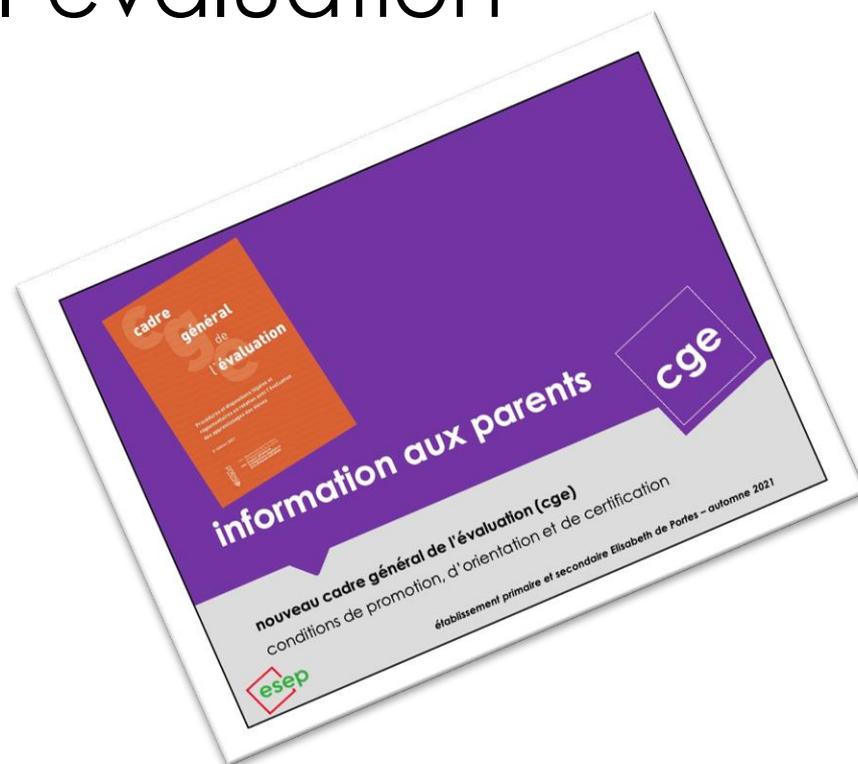
	8P
Groupe principal	46,5 pts et + (10 disciplines)
Groupe restreint	15 pts et + (3 disciplines)
Cas limite	PAS DE CAS LIMITE

L'élève obtenant les points pour la VP peut sur demande être orienté en VG.

cadre général de l'évaluation

pour toute information:

- évaluation
- groupes et branches
- normes de promotion



[voir le dépliant disponible sur notre site internet](#)

calendrier

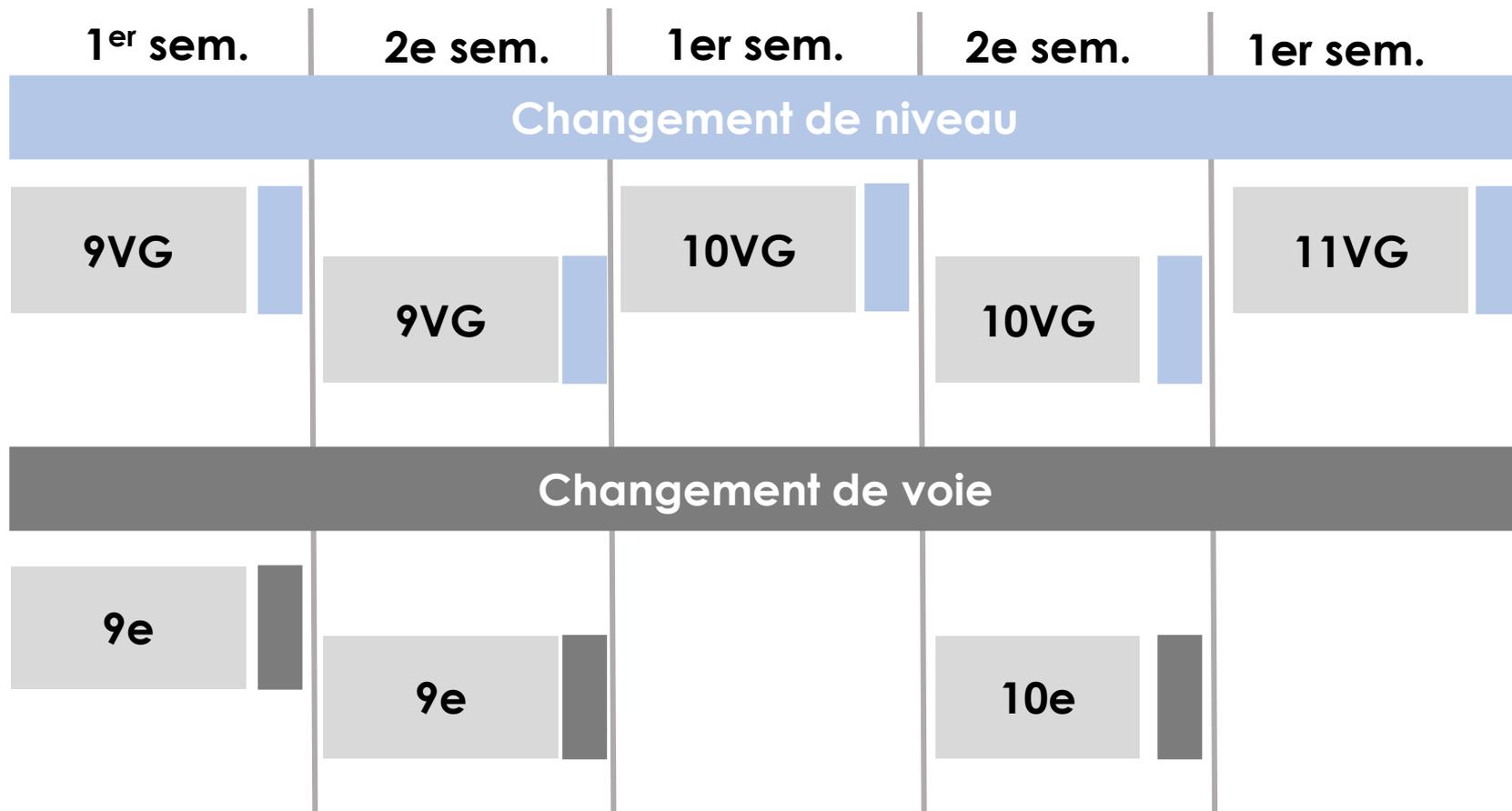
quand	quoi
Dès janvier 2026	entretiens école-famille
mars 2026	présentation OCOM – OS → Forum pour les élèves le 10 mars (récréation + P9)
28-29-30 avril 2026	ECR: FRA, MAT et ALL
Juin 2026	<ul style="list-style-type: none">• point de situation annuel• décision d'orientation et de mise en niveaux
Fin juin/début juillet 2026	voies de recours

circonstances particulières

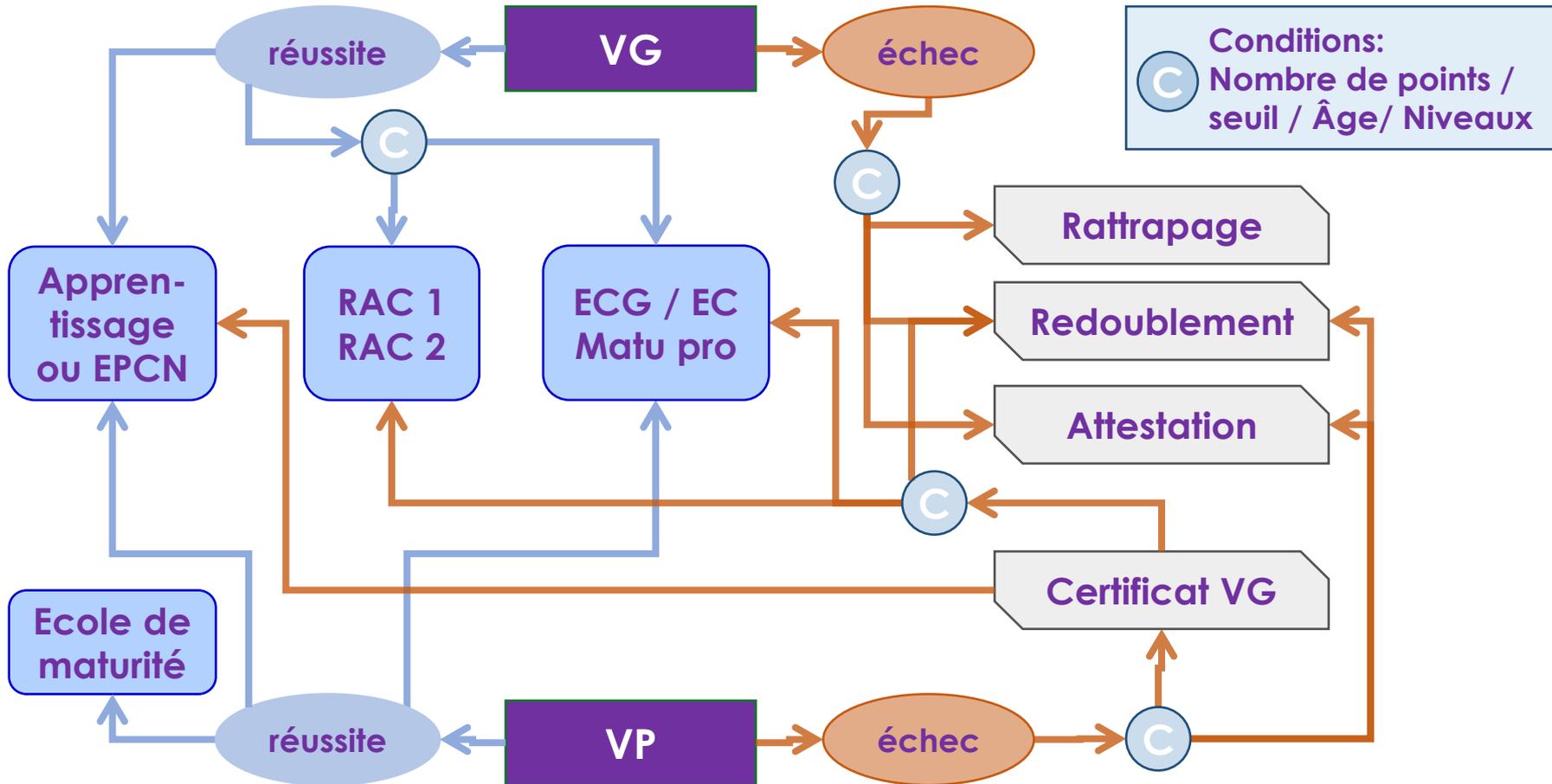
CGE 2022: « [...]en raison d'une **conjoncture individuelle exceptionnelle**, les résultats de l'élève ne reflètent pas ses aptitudes réelles. »

- Les parents motivent par écrit leur demande
- Le Conseil de classe formule son préavis
- Le Conseil de Direction prend la décision
- En cas de désaccord, les parents font recours auprès du DFJC

après la 8e



à l'issue de la 11e



pour aider votre enfant



Educateur



Aide aux devoirs



Enseignement spécialisé



SOS dépannage



Appuis / Permanence



vos questions



merci de votre attention !

ce diaporama est disponible sur notre site internet
www.esep.ch



plan des salles de classe



8P/1 salle A224, 2^{ème} étage
Mme Jacqueline Clark

8P/2 salle A222, 2^{ème} étage
Mme Mélissa Danz

8P/3 salle A223, 2^{ème} étage
M. Antoine Rey

8P/4 salle A225, 2^{ème} étage
Mme Anne Trémolet

8P/5 salle A221, 2^{ème} étage
Mme Manon Seiller
M. Mathieu Legault